

ATELIER 14

Obtenir des études « ACV » (Analyse Cycle de vie) de qualité pour les bâtiments neufs

Rappel de l'objectif : une meilleure compréhension des études ACV « bâtiments », une meilleure connaissance du référentiel/ de l'expérimentation E+C- et une vision des contours de la future réglementation thermique et environnementale 2020. Vous saurez enfin comment identifier des prestataires capables de réaliser des études ACV « bâtiments



En prévision de la future réglementation 2020, depuis novembre 2016, un label préfigure la future réglementation thermique et environnementale

Un certain nombre d'expérimentations ont commencé depuis deux ans :

- Améliorer le bâti (ce qui conduit parfois à utiliser plus de matériaux)
- Utiliser des fiches spécifiques et des fiches configurateurs (Gains sur le contributeur PCE)
- Aller chercher la bonne information (auprès de bureaux d'études par exemple)

Synthèse du contenu :

Un prochain cadre législatif en préparation

Le bâtiment est l'activité qui a la plus forte empreinte carbone. Les enjeux sont de réduire les émissions de CO₂ (90 % d'ici 2050) et de stocker le carbone (neutralité carbone).

Dans ce sens, le label E+C- lancé en 2016 préfigure la prochaine réglementation thermique avec une forte approche environnementale. Le label tient compte de la **performance énergétique** et de l'**empreinte carbone du bâtiment tout au long de son cycle de vie**. Les démarches reposent pour l'instant sur le volontariat.

La réglementation s'inscrit dans cette trajectoire depuis plusieurs années :

- la loi Grenelle avec la réglementation environnementale 2020 (RE 2020) qui a introduit la performance énergétique
- la loi sur la transition énergétique et la croissance verte qui prône l'expérimentation énergie carbone, confirmée par la loi ELAN.

Les démarches en cours enrichissent les réflexions pour préparer la future réglementation environnementale 2020. L'association BBCA créé en 2015 a conçu un observatoire bâtiment énergie carbone avec l'appui de nombreux partenaires : aujourd'hui 827 bâtiments sont répertoriés.

L'organisme de qualification concerné est l'OPQBI.

Qu'est-ce que l'ACV (l'analyse du cycle de vie) ?

L'ACV est une méthode d'évaluation normalisée pour réaliser un bilan environnemental d'un produit de la production à la fin de vie. Cette méthode est utilisée par de nombreux industriels (comme les fabricants de matériaux) pour évaluer les impacts environnementaux de leurs produits. Depuis quelques années, elle a été développée pour étudier les **bâtiments**.

Ainsi les études ACV analyse pour un projet de bâtiment sur une durée de 50 ans les émissions de CO₂, la consommation d'eau, la production de déchets, la contribution à l'épuisement des ressources naturelles, etc....

Les calculs se font sous forme de matrice renseignée grâce aux fiches environnementales fournies par les industriels, validés, et rentrés dans la base d'INIES.

Chaque entreprise a la responsabilité de développer des fiches sur ses produits. Pour cela chaque filière s'organise pour produire des fiches et faire des économies. Aujourd'hui les bases INIES restent incomplètes.

Retrouvez les supports :

Voir le site du CNFPT consacré aux RNIT

EXTRAIT...



Cliquer sur l'image

Les intervenants :

- Pascal VIEZ, AITF - CU ARRAS, DIRECTEUR
- Stéphane MOUCHOT, OPQBI,
- Emmanuel ACCHIARDI, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, Sous-directeur de la qualité et du développement durable dans la construction
- François TURLAND, bureau d'études BASTIDE-BONDOUX, PRESIDENT,
- Alain BIRAULT, CIMBETON,
- Hélène GENIN, Association BBCA, Déléguée générale

Ce qu'il faut retenir :

« Chaque entreprise a la responsabilité de développer des fiches sur ses produits »

« 40% de l'empreinte carbone sont issus des constructeurs, 60% des usagers » »

« Il s'agit dans un premier temps d'engager une démarche vertueuse »